

Compte rendu du conseil municipal

7 avril 2015 à 19 h

PRESENTS : Catherine CAMBEFORT, Stéphane NOHET, Jean-François DEODAT, Brigitte RIBÈRE, Paul OLIVENCIA, Sandrine BROUSSET, Françoise THOMAS, Éric RIBÈRE, Evelyne LAMOTTE, Robert FAURÉ, Francis DUPIRE, Jean-Louis DUPUY

EXCUSÉS : Philippe GAMEL, Christian DONADELLO

Madame Ribère Brigitte est nommée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

A) DELIBERATIONS :

- 01) EGLISE – Buste de Marie-Madeleine - devis
- 02) EGLISE – Restauration buste Marie- Madeleine Subvention DRAC
- 03) EGLISE – Restauration buste Marie- Madeleine Subvention Conseil Régional
- 04) ECOLE - Classes découvertes GS-CP et PS-MS Subvention de la commune
- 05) CCRCSA : Modification des statuts : Extension compétence - Communication Electronique
- 06) Transfert de la compétence en matière de communications électroniques à la Communauté de Communes CCRCSA.
- 07) CCRCSA : Validation marché de restauration scolaire
- 08) Acquisition groupe arrosage autonome et demande de subvention
- 09) MJC convention 2015
- 10) Subvention 2015 Aux associations
- 11) Compte Administratif 2014
- 12) Approbation Compte de Gestion 2014
- 13) Affectation du Résultat
- 14) Notification des taux d'imposition
- 15) Vote du Budget Primitif 2015

B) QUESTIONS DIVERSES

A) DELIBERATIONS :

En relation avec Madame Nicole Andrieu, Conservateur des antiquités et objets d'art, il a été reçu plusieurs restaurateurs pour la sauvegarde de certains mobiliers de l'église : l'autel et le buste de Marie Madeleine (Sainte patronne de notre commune). Plusieurs devis sont présentés : Madame Virgitti est retenue pour un montant de 1 025 € HT. Une demande de subvention pour ces travaux sera demandé auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). Madame le Maire propose ensuite de faire une demande à Monsieur le Président du Conseil Régional. Les trois délibérations concernant ce dossier sont adoptées à l'unanimité.

Madame le Maire présente ensuite les projets de l'Ecole des Six collines concernant la classe découverte à Latrape (les 1^{er} et 2 juin prochain) pour 25 élèves de Madame Rondeau (petite et moyenne sections), et la classe découverte à Taussat (33) du 28 au 30 avril 2015 pour les 24 élèves de Madame Peres. Il est proposé d'octroyer une participation financière de 15 € par élève pour le séjour à Latrape et 25 € par élève pour le séjour à Taussat.

Madame le Maire rappelle que la municipalité participe déjà depuis de nombreuses années à ces projets scolaires et principalement lorsque des nuitées sont nécessaires. Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Est ensuite abordée la modification des statuts de la CCRCSA (communauté de communes) qui lors de son dernier Conseil Communautaire du 23 février a modifié l'extension des compétences supplémentaires. Dans le cadre du développement de la fibre sur le territoire, cette prise de compétence était nécessaire. Le contenu de cette

compétence : Etablissement et exploitation d'infrastructures de communications électroniques, et établissement et exploitation de réseaux de communications électroniques. Les nouveaux statuts sont adoptés.

Madame le Maire expose ensuite le marché public lancé sous forme mutualisée par la CCRCSA, pour la confection, le conditionnement et la livraison de repas pour Bragayrac, Bonrepos S/Aussonnelle, Empeaux, Saint-Thomas, Sabonnères, Saiguède, la CCRCSA et la commune d'Auradé. La société ANSAMBLE SAS a été retenue. Le conseil municipal autorise Le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier. Depuis quelques années, le village a été embelli par de nombreuses plantations, il est nécessaire aujourd'hui afin de compléter l'équipement du puit par une pompe de faire l'acquisition d'un groupe d'arrosage autonome. Il est retenu le devis des établissements Dupuy SARL, pour un montant de 2 512.50 HT. Madame le Maire est également autorisée à solliciter Monsieur Le Président du Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention.

Est ensuite développé le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2015 concernant les prestations de la MJC de Saint-Lys. Cette prestation consiste au développement de l'offre aux ados et pré-ados de différents modes de loisirs. Ateliers d'activités diverses, mini-séjours pendant les vacances scolaires etc.... Mise en place d'une passerelle pour les classes de CM1 et CM2 dans le cadre de l'ALAE en partenariat avec la Communauté de Communes (CCRCSA).

Intervient ensuite le vote des subventions aux associations qui précède chaque année le vote du budget communal. Cette délibération est adoptée comme suit :

Subventions aux associations

Comité des fêtes : 4000 €	MJC Projet Passerelle CM1-CM2 : 600 €
Ball-Trap : 300 €	MJC Club Famille : 1000 €
Pétanque : 300 €	MJC séjour sur facture : 500 €
Tennis—Tennis de table : 300 €	MJC : 450 €
Association école : 450 € + voyage scolaire : 975 €	FNATH : 100 €
AICA des Moulins : 300 €	Sapeurs-pompiers : 100 €
Amusons Saiguède : 400 €	US Canton St Lys Rugby : 100 €
Gym Volontaire : 300 €	SAVES : 50 €
Saiguède Vélo Club : 300 €	Croix Rouge Française : 30 €
Foyer Socioéducatif collège Fontenilles : 300 €	Zumba : 300 €
Subvention sur projet : 2000 €	

Le compte administratif (document établi par la mairie) et le compte de gestion (établi par Monsieur le Trésorier) 2014 sont ensuite présentés à l'assemblée. Ils n'appellent ni observation, ni réserve. Ils sont en concordance et donc adoptés à l'unanimité.

Après avoir examiné le compte administratif, il apparaît un **excédent cumulé de 427 514,80 €** et un **déficit d'investissement 2014 de : 180 478.73 €**

L'assemblée ne souhaite pas faire appel à l'emprunt pour financer ces dépenses. Elle décide d'autofinancer en affectant au budget 2015 : 180 479 € au compte 1068 afin de couvrir ce déficit d'investissement ainsi que la somme de 110 140 € au compte 021 en section d'investissement.

Avant le vote des taux d'imposition 2015, Madame le Maire informe l'assemblée de la formation qu'elle a suivi sur l'application de la réforme des collectivités locales **et notamment sur la perversité des informations concernant la baisse des dotations prévues jusqu'en 2017**. Elle informe que les simulations réalisées par l'Etat ne sont déjà plus fiables puisque les simulations réalisées pour combler le déficit de l'ETAT, se basent sur une croissance que la France n'atteindra pas. Les ponctions sur les dotations sont connues jusqu'en 2017 mais après c'est l'inconnue à ce jour ! Elle pense que cela ne va pas s'arrêter là... La LOI NOTRe qui annonce la disparition des communes sera quant à elle réexaminée en juillet. Il ne faut pas oublier qu'elle annonce la toute puissance des Intercommunalités et la mise à mal des communes. L'intégration forcée dans une intercommunalité plus grande s'accompagnera automatiquement vu les études faites par les élus à ce jour d'une hausse importante des impôts supportés par les ménages. C'est un souhait de l'Etat mis en place depuis plusieurs années par le transfert obligatoire de ces

compétences aux intercommunalités, Conseil Départementaux et Conseil Régionaux.

L'équipe ayant fait le choix de repousser plusieurs projets sur 2016, 2018 elle propose de ne pas augmenter cette année 2015. Ouï l'exposé, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les quatre taxes pour cette année 2015 ils seront donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 19,30%
- Taxe foncière bâti : 12,26%
- Taxe foncière non bâti : 60,41%
- CFE : 27,85%